



# **Commune de Vully-les-Lacs**

Au Conseil communal de Vully-les-Lacs

**Préavis municipal 2024 / 16**

**Demande de crédit de CHF 470'000.00 TTC pour le remplacement  
du Pont de la Petite Glâne au lieu-dit Marais Delé**

Point porté à l'ordre du jour de la séance du 10 décembre 2024.

1. Préambule	3
2. Objet du préavis	3
3. Aspects techniques	4
4. Aspects financiers	5
4.1 Explications	5
4.2 Coût du projet	6
5. Subventionnement	6
6. Calendrier	6
7. Conclusion	7

Au Conseil communal  
de Vully-les-Lacs

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

**1. Préambule :**

Les travaux de revitalisation de la Petite Glâne ont débuté sur le territoire communal en septembre 2023. Pour rappel, il s'agit de la 2<sup>ème</sup> étape des travaux qui comptent 4 étapes en tout sur le territoire des communes de Missy, St-Aubin, Vallon et Vully-les-Lacs. Le préavis pour l'adoption des statuts de l'AIRPG (association pour la revitalisation de la Petite Glâne) approuvés en 2021 mentionnait déjà un coût final à charge de la commune estimé à CHF 236'163,00 y compris la réfection des ponts.

**2. Objet du préavis :**



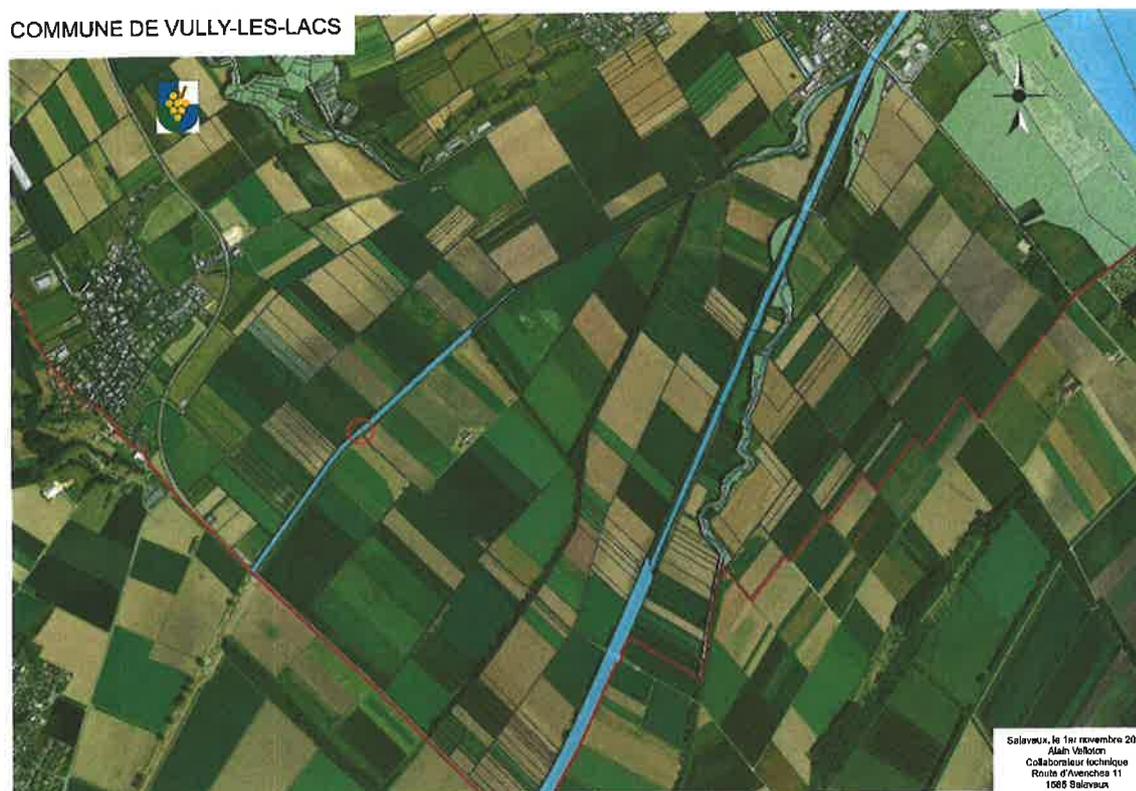
Le pont, enjambant la Petite Glâne au lieu-dit Marais Delé se situe sur la zone de revitalisation de la Petite Glâne. Son année de construction est inconnue, mais probablement de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. L'ouvrage actuel ne correspond plus aux normes et besoins agricoles actuels.

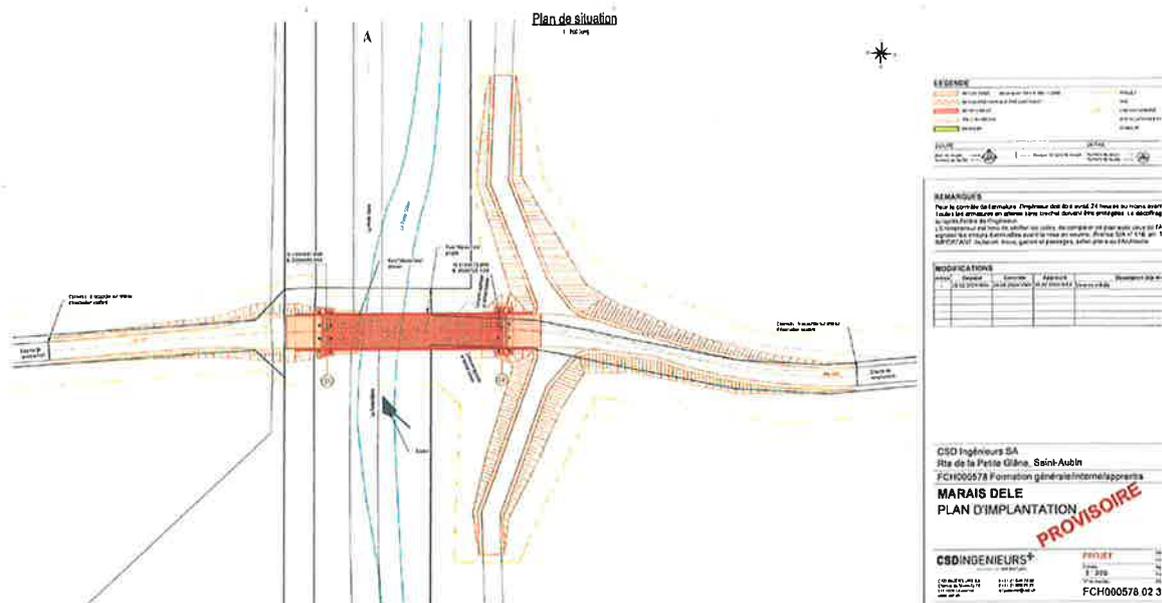
Le pont se situe sur un axe principal qui relie le Vully à Avenches. Il est très fréquenté par les agriculteurs pour cultiver leurs parcelles et également pour leurs livraisons ou achats à Avenches.

En raison des travaux d'élargissement de la Petite Glâne, le pont doit être remplacé par un pont plus long qui s'adapte au gabarit hydraulique de la rivière. Son état a de plus été jugé mauvais par un rapport d'état de l'ouvrage mandaté par l'AIRPG.

Pour répondre aux besoins agricoles, il va également être élargi afin d'être conforme aux normes actuelles.

### 3. Aspects techniques :





Le pont sera 12 mètres plus long et d'une largeur de 4.50 mètres, ce qui correspond aux besoins des convois et machines agricoles actuels. De plus, les barrières de protection se prolongeront des deux côtés du pont sur une longueur de 4.20 mètres. Le pont pourra supporter une charge totale de 40 tonnes.

L'emprise sur le terrain agricole fera l'objet d'un prochain préavis puisqu'il est prévu que l'AIRPG achète la surface nécessaire à la construction du pont à notre commune.

Une convention sera négociée avec l'AIRPG pour régler les diverses modalités et responsabilités liées aux travaux et à l'entretien du futur pont.

A la fin des travaux de l'AIRPG, le pont sera propriété de la commune de Vully-les-Lacs.

#### 4. Aspects financiers :

##### 4.1. Explications

L'AIRPG prend en charge le changement du pont à l'identique, la commune supportant le solde nécessaire à la mise aux normes agricoles.

Pour rappel, la clé de répartition est de 60% à charge de l'AIRPG, à noter que le montant correspondant sera inséré dans le budget 2025 de l'AIRPG, et de 40% à charge de la commune de Vully-les-Lacs (hors élargissement).

Dans le cadre des travaux de revitalisation de la Petite Glâne, 3 ponts devront être remplacés, 1 sur la commune de Missy, 1 sur la commune de St-Aubin et celui de notre commune.

Afin d'obtenir les meilleures synergies en termes de coûts et optimiser au mieux les travaux, ces 3 ponts seront conçus de manière identique. De plus, il a été négocié avec l'AIRPG que ce serait l'association elle-même qui fonctionnerait en tant que Maître d'œuvre.

De ce fait, la Municipalité vous propose de verser la part à charge de la commune de Vully-les-Lacs, à l'AIRPG, qui mettra tout en œuvre pour le bon déroulement des travaux.

#### 4.2. Coût du projet :

Coût total du pont, yc honoraires	CHF 1'000'000.- TTC
Coût total lié à la reconstruction à la largeur identique	CHF 889'000.- TTC
Part de l'AIRPG	CHF 533'400.- TTC
Part supportée par la Commune	CHF 355'600.- TTC
Coût lié à la surlargeur supporté par la Commune	CHF 111'000.- TTC
<b>Part totale supportée par la Commune</b>	<b>CHF 466'600.- TTC</b>

#### 4.3 Financement

- Crédit demandé CHF 470'000.- TTC
- Subventions fédérales et cantonales selon estimation CHF -235'000.- TTC
- Amortissement 2.5% (selon RCcom et annexe MCH2 ») CHF 5'875.- TTC

La charge d'amortissement se comptabilisera sous le chapitre 4730 du compte de fonctionnement et la charge d'investissement sera résumée dans le récapitulatif des immobilisations (annexe aux comptes) sous la section 210'000, ouvrage génie civil.

#### 5. Subventionnement :

La part à charge de la commune bénéficiera de subventionnement de la part du canton par le service des améliorations foncières et de la Confédération à hauteur d'environ 50% au total.

#### 6. Calendrier des travaux :

Il est prévu d'effectuer les travaux durant le deuxième semestre 2025 ou le 1<sup>er</sup> semestre 2026. Ils devraient durer environ 25 semaines. La circulation sera déviée par la route cantonale Villars-le-Grand – Avenches.

## 7. Conclusions :

La Municipalité, considérant que ce projet de remplacement du pont permet non seulement la réalisation des travaux de revitalisation de la Petite Glâne, mais s'insère aussi dans l'amélioration et la mise aux normes des chemins communaux, propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil communal de Vully-les-Lacs**

- Vu le préavis municipal N° 2024 / 16
- Oûi le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

### Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux pour le remplacement du pont de la Petite Glâne ;
2. De lui accorder dans ce but, un crédit de CHF 470'000.00 TTC ;
3. De financer cet investissement par le biais de la trésorerie courante ;
4. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la finalisation de ce projet.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 2 novembre 2024.

### **AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :



M. Verdon



La Secrétaire :



S. Baumann

Municipale déléguée :

Mme Claire Marie Spahr